

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD76

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 1, après les mots :

« du titre »,

insérer les mots :

« III du livre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur de référence.